



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATION (PPRNI) DU VAL D'ALLIER ISSOIRIEN



Plan du zonage réglementaire  
PLANCHE 04

Annexé à l'arrêté préfectoral  
PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME  
ARRÊTÉ  
13/024 17 A  
Le Préfet  
Michel GUILLEAU

PRESCRIPTION DU P.P.R.N.P.i. : 15 novembre 2010  
DOSSIER APPROUVÉ

LEGENDE

- Périmètre du PPRNI
- Limites de communes
- Isocontes au pas de 1.00 m
- Isocontes au pas de 0.25 m
- Limite du modèle hydraulique

Territoire dont l'occupation du sol est réglementée au titre du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

|             |   |    |    |   |
|-------------|---|----|----|---|
| Aléa Fort   | R | Ru | Rd | R |
| Aléa Moyen  | O |    |    | R |
| Aléa Faible | O |    |    | R |



Echelle : 1/5000 ème

Avertissement

Le parcellaire ne figure qu'à titre indicatif comme élément de repérage.  
Seules la carte réglementaire et la photo aérienne sont calées dans le même référentiel.

Sources : IGN BD Carto, IGN BD Ortho 2009, DGI Cadastre  
Modélisation numérique des écoulements : DLCF  
Elaboration cartographique : DDT 63 / SPAR BPR

